Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 037-243700499-20230621-BC2023_12-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 16

Séance du 21 juin 2023

Le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :
Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Vice-Présidents,
Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER (arrivée à 19h00), Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :
Jocelyne DEFEINGS donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Jocelyne PETAY donne pourvoir à Joël DENIAU, Joël BESNARD donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL,

Catherine DATTÉE a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2023-12

Objet : Soutien au développement du cinéma d'Art et d'Essai Le Balzac – Prise en charge financière des frais de transport des écoles du Castelrenaudais dans le cadre du dispositif « École et Cinéma » au cinéma communautaire Le Balzac pour l'année 2023-2024

« École et cinéma » est un dispositif d'éducation à l'image qui permet aux enseignants des écoles élémentaires et maternelles d'inscrire leurs classes à une programmation de respectivement trois (primaires) et deux (maternelles) films dans l'année, sur le temps scolaire, s'insérant dans la programmation pédagogique de l'enseignant.

Les projections sont organisées dans la salle de cinéma la plus proche, à savoir le Cinéma associatif d'Art et d'essai communautaire Le Balzac à Château-Renault. Une formation et des ressources pédagogiques variées accompagnent les enseignants en amont de cette opération.

Durant l'année scolaire 2022-2023, 15 écoles du territoire ont participé à l'opération. Le coût engagé par la Communauté de Communes pour le transport des élèves de 14 d'entre elles vers le cinéma s'est élevé à 8 875 € HT. La prise en charge des frais de transport par la Communauté de Communes du Castelrenaudais a incité les écoles à faire bénéficier les élèves de ce dispositif.

Ainsi, dans le cadre de sa compétence de soutien à l'activité cinématographique, pour favoriser l'égal accès à cet équipement communautaire, pour créer des habitudes de fréquentation de ce cinéma de proximité dès le plus jeune âge chez les castelrenaudais, il est proposé le renouvellement de l'opération et la prise en charge du coût des transports scolaires pour les écoles qui souhaiteraient participer à cette opération annuelle. Il est à noter que la prise en charge financière de ce service va évoluer en fonction du coût des carburants,

Considérant l'intérêt communautaire du cinéma,
Considérant l'intérêt communautaire de ce type d'action à destination de l'ensemble des castelrenaudais,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le renouvellement et le soutien de cette action pour l'année scolaire 2023-2024,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à mettre en œuvre toutes les démarches avec les partenaires et acteurs de ce dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer la convention avec le cinéma Le Balzac et avec les écoles participantes, ainsi que de signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à solliciter le concours financier de tous les partenaires financiers potentiels.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 28 juin 2023
La Présidente
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 037-243700499-20230621-BC2023_13-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 16

Séance du 21 juin 2023

Le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :
Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Vice-Présidents,
Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER (arrivée à 19h00), Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :
Jocelyne DEFEINGS donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Jocelyne PETAY donne pourvoir à Joël DENIAU, Joël BESNARD donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL,

Catherine DATTÉE a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2023-13

Objet : Made in Val de Loire 2023 – Participation de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

Après 3 éditions auxquelles a participé la Communauté de Communes du Castelrenaudais en partenariat avec l'association des industriels du Castelrenaudais, après 2 années sans salon pour cause de crise sanitaire, Made in Val de Loire propose une nouvelle édition le 7 novembre 2023.

Depuis sa création en 2006, le salon Made in Val de Loire est devenu l'événement régional du monde de l'Industrie. Dans sa dernière édition en 2021, près de 150 entreprises ont exposé leurs expertises et leurs avancées permettant une mise en lumière du tissu et du patrimoine industriels de la région. Ce salon s'adresse en priorité au monde industriel régional, mais aussi aux personnes en mobilité professionnelle, à un public de jeunes talents en recherche d'orientation et au grand public intéressé par les industries du territoire. Pour exposer la richesse du savoir-faire territorial et faciliter la visite, la 8ème édition s'organisera autour de 8 univers.

Dans le cadre de la stratégie et des actions au titre de Territoires d'Industrie Grand Est Touraine, il est proposé d'être présent au sein d'un espace mutualisé entre les 4 Communautés de Communes et avec les 3 associations d'industriels.

Outre le fait de mettre en lumière nos industries locales, cela permet au Castelrenaudais d'être présent et de mutualiser les coûts au sein de l'espace d'exposition.

Pour cette édition, le fait de mutualiser permettrait d'être présent de façon plus prégnante et professionnelle. La Communauté de Communes de Val d'Amboise proposait de faire appel à un agenceur d'espaces. La participation de la Communauté de Communes du Castelrenaudais serait d'environ 4 000 € dont 3000 € de frais d'inscription auquel s'ajoutent les frais d'agencement partagés entre les 4 Communautés de Communes du Grand Est Touraine.

Considérant la participation de l'Association des Industriels du Castelrenaudais,
Considérant l'intérêt de représenter l'image industrielle du Castelrenaudais à cet événement à travers ses entreprises phares et le Grand Est Touraine,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONFIRME** la participation de la Communauté de communes à Made in Val de Loire 2023 au sein d'un espace Territoires d'Industrie mutualisé entre les 4 EPCI du Grand Est Touraine, selon les conditions présentées ci-avant,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à solliciter le concours financier de tous les partenaires financiers potentiels.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 28 juin 2023
La Présidente
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 037-243700499-20230621-BC2023_14-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 16

Séance du 21 juin 2023

Le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :
Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Vice-Présidents,
Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER (arrivée à 19h00), Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :
Jocelyne DEFEINGS donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Jocelyne PETAY donne pourvoir à Joël DENIAU, Joël BESNARD donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL,

Catherine DATTÉE a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2023-14

Objet : Prise en charge financière des frais de transport du Collège André Bauchant et du Lycée des Métiers Beauregard dans le cadre du « Made in Val de Loire 2023 »

Made in Val de Loire auquel la Communauté de Communes a participé en lien et pour les entreprises de l'AICR, se tiendra le 7 novembre 2023 au Palais des Congrès Vinci, à Tours.

Considérant l'intérêt communautaire de ce type d'action à destination des élèves du Collège André Bauchant et du Lycée des Métiers Beauregard, il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge les frais de transport des élèves vers le salon Made in Val de Loire à Tours, à hauteur de : 1 car pour le Collège et 1 car pour le Lycée.

Considérant la compétence développement économique de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de transport pour les déplacements des élèves du Collège André Bauchant de Château-Renault et du Lycée des Métiers Beauregard de Château-Renault, vers le salon Made in Val de Loire 2023, à raison de : un car pour le Collège et un car pour le Lycée,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à mettre en œuvre toutes les démarches avec les partenaires et acteurs de ce dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer la convention ou tout autre pièce avec Collège André Bauchant et avec le Lycée des Métiers Beauregard, ainsi que de signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à solliciter le concours financier de tous les partenaires financiers potentiels.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 28 juin 2023

La Présidente
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 037-243700499-20230621-BC2023_15-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 16

Séance du 21 juin 2023

Le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :
Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Vice-Présidents,
Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER (arrivée à 19h00), Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :
Jocelyne DEFEINGS donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Jocelyne PETAY donne pourvoir à Joël DENIAU, Joël BESNARD donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL,

Catherine DATTÉE a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2023-15
Objet : Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)

Considérant l'activité des quatre structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les vacances d'été,
Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif,
Vu la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 432-1 et suivants et D. 432-1 et suivants,
Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,

Il est proposé de faire appel à 16 animateurs en Contrat d'Engagement Educatif (CEE).

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Pour une durée de travail variant de 8,5 à 10 heures par jour d'accueil, il est proposé la rémunération suivante :

- Directeur : 100 € brut par jour
- Animateur BAFA ou équivalent : 80 € brut par jour
- Animateur stagiaire BAFA : 70 € brut par jour
- Animateur sans BAFA : 70 € brut par jour

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'autoriser le recrutement de 16 animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement des ALSH pendant les vacances d'été, soit du 10 juillet 2023 au 1er septembre 2023,
- **DÉCIDE** d'appliquer la rémunération journalière ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer les contrats de travail correspondants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 28 juin 2023

La Présidente
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
REPUBLIQUE FRANÇAISE